

2.
Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

GAZETTE DU PALAIS - STE DU HARLAY

3 boulevard du Palais
75180 PARIS CEDEX 04

V/REF : IL/9010390
N/REF : 2004 B 745 / 2009-A-3185

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 31/07/2009,

P.V. des décisions de l'associé unique du 15/06/2009

- Non dissolution de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Concernant la société

SIBERIANE CONSULTING
Société à responsabilité limitée à associé unique
3 allée d'Enghien
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-3185 le 31/07/2009

R.C.S. NANCY 478 826 753 (2004 B 745)

Fait à NANCY le 31/07/2009,

Le Greffier

Le suppléant



SIBERIANE CONSULTING

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € DE COMMERCE DE NANCY
Siège Social : 3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS-LES-NANCY

RCS NANCY 478 826 753

Dépôt du 31 JUIL. 2009

R.C.S. N° 478 826 753

--ooOoo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JUIN 2009

--ooOoo--

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du gérant et après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 faisant ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution est rejetée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne pouvoir au Secrétaire de la réunion pour certifier conforme des copies ou extraits du présent procès-verbal.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et particulièrement à la GAZETTE DU PALAIS, domiciliée 3, boulevard du Palais, 75004 à Paris, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée.

**Pour extrait certifié conforme
Le Secrétaire de la réunion**



S. GOMES